

Approbation du cadre commun de micro-
certification dans le cadre du dispositif
Université 360

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 02 juillet 2024

Délibération 2024/07/CFVU – 85

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le cadre commun de micro-
certification dans le cadre du dispositif Université 360.**

Toulouse, le 02 juillet 2024

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 39
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

LES MICRO-CERTIFICATIONS

Une micro-certification est une forme de reconnaissance formelle qui vient sanctionner une formation courte et ciblée. Tout comme les autres certifications telles que la Licence ou le Master, elle désigne à la fois la certification elle-même et la formation qu'elle valide.

En 2022, le Conseil de l'Union Européenne a défini la micro-certification comme étant un relevé des acquis d'apprentissage obtenus à l'issue d'un petit volume d'apprentissage. Ces acquis sont évalués selon des critères transparents et clairement définis et les expériences d'apprentissage conduisant à des micro-certifications visent à doter l'apprenant de connaissances, d'aptitudes et de compétences spécifiques répondant à des besoins sociétaux, personnels, culturels ou du marché du travail. Ainsi, les micro-certifications sont la propriété de l'apprenant. Elles peuvent être partagées et transférables, autonomes ou combinées pour former des certifications plus étendues (Conseil de l'Union Européenne, 2022) [1].

Le développement des micro-certifications au sein de l'Université, permettrait d'une part de mettre en valeur les compétences spécifiques développées au sein des diplômes existants (Licence, Master, DU...) dans une approche modulaire et d'autre part d'offrir d'autres compétences pouvant être valorisées dans l'environnement socio-professionnel sous forme de briques autonomes. Ce type de formation promeut la personnalisation des parcours de formation car elle offre aux apprenants la possibilité de se spécialiser rapidement et de manière ciblée en fonction de leurs aspirations professionnelles, ce qui renforce leur pertinence sur le marché du travail.

Un autre aspect clé à prendre en compte dans le développement des micro-certifications est la flexibilité et l'accessibilité de ce type de formation, notamment avec l'intégration de la modalité d'apprentissage à distance, ce qui répond aux contraintes géographiques et temporelles, aussi bien personnelles que professionnelles, du public cible. Cela est tout à fait adapté du fait de la durée courte de ce type de formation.

En ce qui concerne le cadre de développement des micro-certifications, il existe une approche européenne des micro-certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité (Conseil de l'Union Européenne, 2022) [1] [2] et un cadre évolutif de délivrance des micro-certifications français, impulsé par le consortium Digital FCU (2023) [3] [4] regroupant 19 universités dont l'Université Toulouse III et piloté par France Université Numérique (FUN). Ce cadre commun vise à définir les critères d'une assurance qualité pour les micro-certifications et s'appuie sur l'approche par compétences comme démarche pédagogique, ce qui garantit un enseignement centré sur l'apprenant et l'évaluation des compétences cibles. Le dispositif Université 360 s'aligne sur ce cadre commun impulsé par le consortium pour orienter et conseiller les enseignants.es lors de la conception des micro-certifications au sein de l'UT3.

Ainsi les micro-certifications offrent une opportunité à l'Université Toulouse III d'élargir son offre de formations et de répondre de manière agile aux besoins en compétences. En introduisant ce type de certifications, nous pouvons offrir à nos étudiants une voie plus flexible pour acquérir des compétences spécifiques et pertinentes, renforçant ainsi leur employabilité dans un environnement professionnel en constante évolution. De plus, ces micro-certifications peuvent servir de tremplin pour les apprenants qui souhaitent se réorienter ou se spécialiser rapidement dans un domaine particulier, tout en bénéficiant de la réputation et de la qualité de notre institution.

En développant ce type de formation certifiante, nous pouvons également renforcer notre position en tant qu'innovateurs dans le domaine de l'enseignement supérieur [5] et, en anticipant les besoins du

marché et en offrant des programmes de formation adaptés, nous démontrons notre engagement envers l'excellence académique et la pertinence professionnelle.

Finalement, ces micro-certifications permettent d'attirer, dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), de nouveaux publics en répondant à la demande croissante de formation continue et spécialisée pour une montée en compétences (Upskilling), une requalification (Reskilling) ou l'acquisition de compétences complémentaires (Cross-skilling).

Références

[1] Conseil de l'Union Européenne (2022) - Recommandation sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité.

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9237-2022-INIT/en/pdf>

[2] MicroBol (2022) - Micro-credentials linked to the Bologna Key Commitments.

https://microcredentials.eu/wp-content/uploads/sites/20/2022/03/Micro-credentials_Framework_final-1.pdf

[3] Digital FCU (2023) - Cadre commun des micro-certifications.

<https://www.univ-tlse3.fr/appui-aux-equipes-pedagogiques/cadre-commun-des-micro-certifications>

[4] FUN (2023) - UniCamp concrétise un cadre commun de micro-certifications.

<https://www.fun-mooc.fr/fr/actualites/unicamp-concretise-un-cadre-commun-de-micro-certifications/>

[5] Ahsan, K., Akbar, S., Kam, B., & Abdulrahman, M. D.-A. (2023). Implementation of microcredentials in higher education : A systematic literature review.

<https://link.springer.com/article/10.1007/s10639-023-11739-z>